



N°803  
Entrée le 14.06.2024  
Chambre des Députés  
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 28.07.2024  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg le 14.06.2024  
LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 14 juin 2024

**Objet : Question parlementaire n° 803 du 28 mai 2024 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Accidents cardiovasculaires au Luxembourg ».**

Madame la Ministre,

En date du 28 mai 2024, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au dimanche 28 juillet 2024, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez